

certain crédits que je serai heureux d'indiquer à la Chambre, si elle y tient.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Mon honorable ami le ministre des Finances vient de rappeler qu'il m'a demandé s'il serait possible d'obtenir le consentement unanime de la Chambre, pour faire voter un projet de loi concernant les crédits provisoires. Désireux comme toujours de collaborer dans la mesure du possible, je lui ai répondu que nous pourrions consentir au vote de douzièmes provisoires, mais que je doutais fort de la possibilité de rallier une adhésion unanime à l'adoption de sixièmes provisoires. Mon honorable ami a saisi, je pense, le bien-fondé de la raison que je lui ai donnée; en tout cas, il s'est incliné jusqu'à rédiger un projet de loi prévoyant des douzièmes provisoires, sauf pour un certain nombre de crédits comportant parfois des déboursés exceptionnels en cette saison, et pour lesquels nous sommes disposés à voter des sixièmes provisoires.

Le ministre des Finances a parlé de l'état de choses inusité qui se présente aujourd'hui. Je puis dire qu'il en va de même de la présente session: c'est la sixième et dernière session de la législature. Nous avons soutenu dès le début, mon honorable ami le sait, qu'il faut fournir le plus tôt possible aux électeurs l'occasion de choisir les gouvernants qu'ils veulent à la tête du pays. Nous avons espéré que la consultation populaire aurait lieu plus tôt, mais au début de la session, on nous a dit que les listes électorales ne seraient pas prêtes avant le 15 avril. Dans mon discours sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai dit, que puisqu'il en était ainsi, nous faciliterions autant que possible l'adoption des projets de loi qui seraient proposés dans l'intervalle, mais que nous espérions qu'il y aurait un appel au peuple dès l'achèvement de la confection des listes électorales. C'était et c'est encore l'attitude convenable à prendre. Etant donné que l'on sait que des élections doivent avoir lieu dans le cours de l'année, l'incertitude de leur date a une répercussion sur la situation générale du pays, et nous ne pouvons espérer un commencement de retour à la situation normale ou une reprise industrielle et commerciale tant que le corps électoral ne saura pas quel sera le gouvernement au pouvoir d'ici à quelques années. Nous espérons que pour cette raison le Gouvernement avisera à tenir des élections le plus tôt qu'il lui sera possible. De toute évidence, le Gouvernement désire subvenir aux frais d'administration au moins jusqu'aux vacances de Pâques, et peut-être une couple de jours en sus. Le vote de douzièmes provisoires suffira

maintenant à défrayer les frais du service public jusqu'à la fin du mois d'avril. Dans les circonstances, l'opposition officielle ne refusera pas son consentement unanime à l'adoption de douzièmes provisoires. Mais j'espère que mon honorable ami ne jugera pas nécessaire de demander ensuite le vote d'autres douzièmes provisoires.

L'hon. M. RHODES: Même si je ne transgressais pas le règlement je ne voudrais pas aborder le point soulevé par le très honorable chef de l'opposition au sujet de la date éventuelle des élections ou de la prorogation de la Chambre, et pour cette excellente raison que cette question reste tout à fait étrangère à la demande que nous faisons des crédits provisoires. Même en supposant que les travaux de la Chambre soient terminés avant Pâques ou que la prorogation des Chambres ait lieu avant Pâques il resterait toujours nécessaire de demander l'adoption de crédits provisoires. Autrement il ne resterait plus d'argent, après le 1er avril, pour payer les traitements et les besoins des autres services fédéraux. Si je fais cette distinction à l'heure présente ce n'est que pour souligner que les crédits provisoires restent tout à fait étrangers à la question des élections comme à celle de la prorogation.

Quant au dernier point soulevé par le très honorable chef de l'opposition, je ne puis lui promettre que nous n'aurons pas d'autres crédits provisoires à demander. Je me contenterai d'ajouter que nous n'agirons que par nécessité, en escomptant chaque fois, comme dans le présent cas, le consentement unanime de la Chambre quand il s'agira d'obtenir tout crédit provisoire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je veux avertir le ministre que dans l'éventualité de la prorogation le Gouvernement aura tous les crédits à sa disposition, de sorte qu'il ne lui sera plus nécessaire de demander de crédits provisoires. Advenant une prorogation avant le 1er mai il ne deviendrait plus du tout nécessaire de demander des crédits provisoires. C'est ce qui aura lieu, si possible, j'espère. Naturellement, il appartient au Gouvernement de décider lui-même de la dissolution des Chambres.

L'hon. M. RHODES: Afin de rendre la situation claire, du moins en ce qui me concerne, je dois me prononcer contre la déclaration du très honorable chef de l'opposition. Certes, advenant la prorogation, nous supposons que tous les crédits auraient été adoptés. Entre-temps, toutefois, il est impossible de compter sur la prorogation avant le quinze ou vers le quinze, et d'ici là il nous faut des cré-